

Saint Denis, le

**Direction des Médicaments  
Génériques, Homéopathiques, à  
base de Plantes et des Préparations**

Monsieur le Pharmacien Responsable  
**BIOGARAN**  
15 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
92700 COLOMBES

Dossier suivi par :

[REDACTED]

Références à rappeler :

CIS : 6 277 092 6  
NL [REDACTED]  
N° sortant : 2013022500003  
[REDACTED]

Monsieur,

Par lettre du 10 juillet 2012, vous m'avez adressé pour la spécialité :

**NOMEGESTROL BIOGARAN 5 mg, comprimé sécable**

une demande de modification du dossier de l'autorisation de mise sur le marché concernant la modification de la taille de lot, le changement mineur du procédé de synthèse (remplacement [REDACTED] par [REDACTED]) avec modification des contrôles en cours, l'ajout d'une méthode CPG alternative de détermination des solvants résiduels, avec mise à jour du DMF [REDACTED] pour la substance active (nomégestrol) fabriquée par le producteur déjà enregistré [REDACTED].

Une suite favorable a été réservée à votre demande.

Toutefois, les résultats analytiques comparatifs entre les deux méthodes CPG devront être fournis pour la détermination des solvants résiduels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.